

## Rapport de la Présidente

Commission permanente du vendredi 20 avril 2018

**1**<sup>ère</sup> **Commission N**° CP-2018-4-1-2

Service instructeur

DEAA - service aménagement des territoires

Service consulté

## GARANTIE DEPARTEMENTALE D'EMPRUNT COLMAR HABITAT ACQUISITION-AMELIORATION D'UN LOGEMENT LOCATIF SOCIAL A COLMAR

Résumé : Il vous est proposé d'accorder la garantie départementale d'emprunt à COLMAR HABITAT à hauteur de 100 % pour un prêt d'un montant total de 62 210 € constitué d'une ligne de prêt selon l'affectation suivante :

- Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) d'un montant de 62 210 €,

à souscrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) pour le financement d'une opération d'acquisition-amélioration d'un logement locatif social situé 61 route de Sélestat à COLMAR.

Au cours de sa séance du 1<sup>er</sup> septembre 2017 (CD-2017-4-12-3), le Conseil départemental a donné délégation à la Commission permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt départementale.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande émanant de COLMAR HABITAT relative à une demande de garantie d'emprunt pour un prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) d'un montant total de 62 210 € constitué d'une ligne de prêt selon l'affectation suivante :

- Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) d'un montant de 62 210 €,

à souscrire auprès de la CDC pour le financement d'une opération d'acquisition-amélioration d'un logement locatif social, situé 61 route de Sélestat à COLMAR.

Cette opération a fait l'objet d'une décision de financement sur crédits délégués en date du 27 décembre 2012.

Le financement prévisionnel de cette opération d'un montant total de 92 210 € est prévu selon le tableau ci-après :

| Prêt PLAI - CDC                         | 62 210 € |
|---|----------|
| Subvention Département crédits délégués | 8 000 €  |
| Subvention Département fonds propres    | 4 000 €  |
| Fonds propres                           | 18 000 € |
| TOTAL                                   | 92 210 € |

Les caractéristiques du prêt de la CDC pour lequel la garantie est demandée sont les suivantes :

| Caractéristiques du prêt        | PLAI             |
|---------------------------------|------------------|
| Enveloppe                       | -                |
| Identifiant de la Ligne du Prêt | 5203265          |
| Montant de la Ligne du prêt     | 62 210 €         |
| Commission d'instruction        | 0 €              |
| Durée de la période             | Annuelle         |
| Taux de la période              | 0,55 %           |
| TEG de la Ligne du Prêt         | 0,55 %           |
| Phase d'amortissement           |                  |
| Durée                           | 40 ans           |
| Index                           | Livret A         |
| Marge fixe sur index            | -0,2 %           |
| Taux d'intérêt                  | 0,55 %           |
| Périodicité                     | Annuelle         |
| Profil d'amortissement          | Amortissement    |
|                                 | déduit (intérêts |
|                                 | différés)        |
| Condition de remboursement      | Indemnité        |
| anticipé volontaire             | actuarielle      |
| Modalité de révision            | DL               |
| Taux de progressivité des       | 0 %              |
| échéances                       |                  |
| Taux plancher de progressivité  | 0 %              |
| des échéances                   |                  |
| Mode de calcul des intérêts     | Equivalent       |
| Base de calcul des intérêts     | 30/360           |

Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction de l'index de la Ligne du Prêt.

Au vu de la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-2-1-3 du 23 mars 2018 relative aux conditions d'octroi des garanties d'emprunt en matière de logement social, ce prêt peut bénéficier d'une garantie d'emprunt à 100 % du Département.

En cas de mise en jeu de la garantie, les crédits d'avances en garantie d'emprunt seront inscrits au chapitre 27 nature 2761.

Il vous est proposé de vous prononcer sur le principe de la garantie d'emprunt et de m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents relatifs à cette garantie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT